

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE – 1005, RUE RICHELIEU

AVIS est donné aux personnes intéressées que le comité de préservation du patrimoine bâti est saisi d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 1005, rue Richelieu.

Conformément au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*, toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Par courriel greffe@beloeil.ca

Le comité de préservation du patrimoine bâti statuera sur cette demande d'autorisation de démolition lors d'une séance publique qui sera tenue au Centre des Loisirs, au 240, rue Hertel, le 13 mai 2024 à 17 h.

Donné à Beloeil, ce 1^{er} mai 2024.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Télécharger l'avis public

